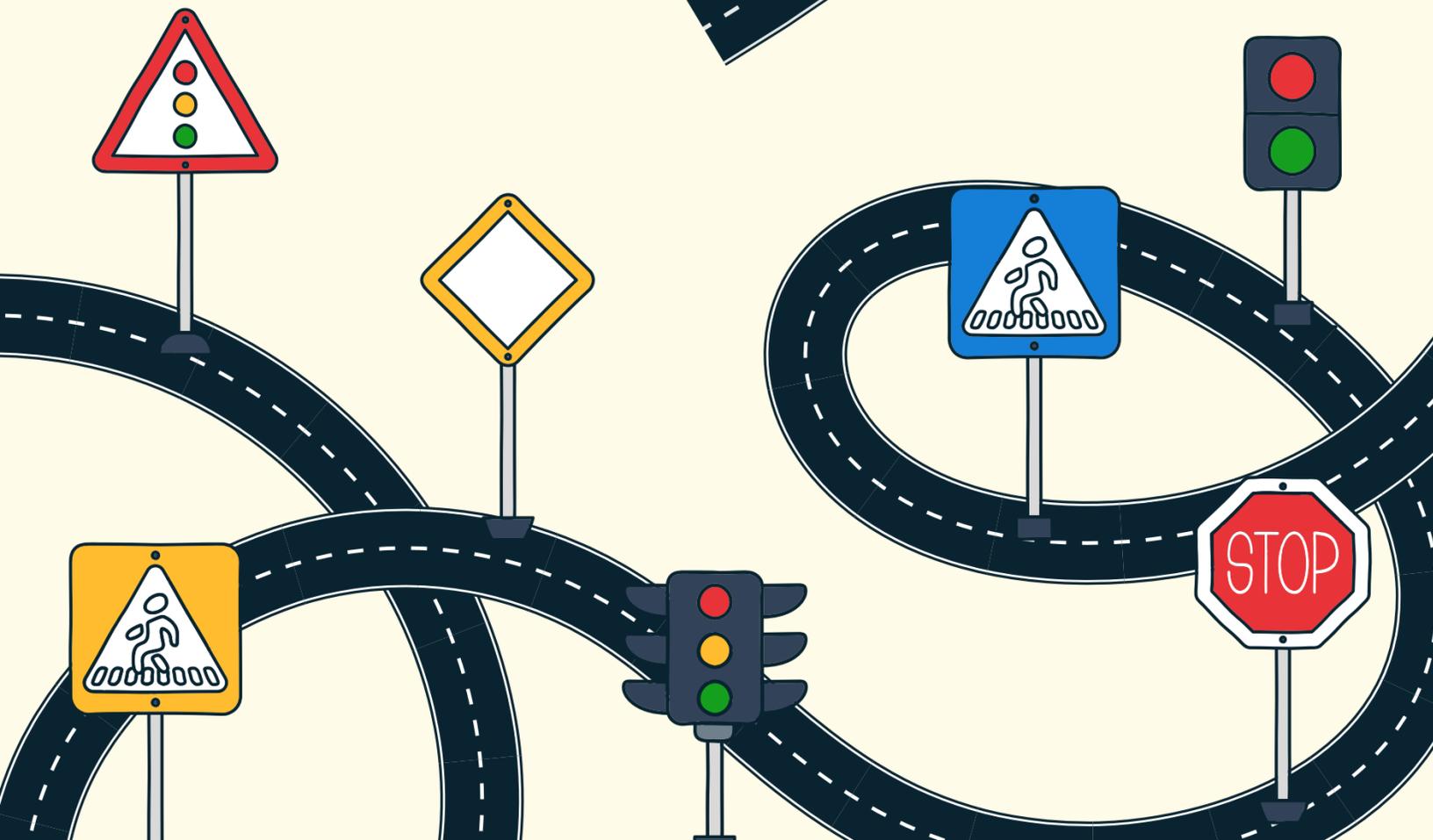


**LA WALLONIE LANCE UN PROJET-PILOTE
POUR ADAPTER L'EXAMEN THÉORIQUE DU
PERMIS DE CONDUIRE AFIN DE LE RENDRE
PLUS ACCESSIBLE AUX PERSONNES QUI
RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS.**

session spéciales



session adaptées

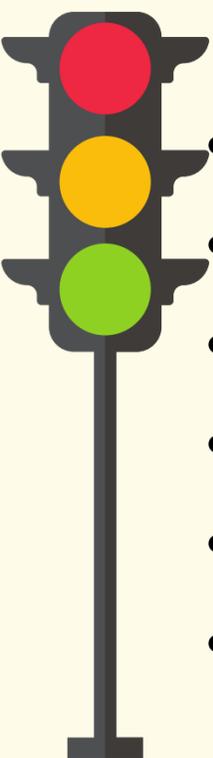
<https://mobilite.wallonie.be/news/projet-pilote--examen-theorique-du-permis-de-conduire-en-session-speci>

Les sessions **spéciales** sont réservées aux candidats dont les facultés mentales et intellectuelles sont insuffisantes.

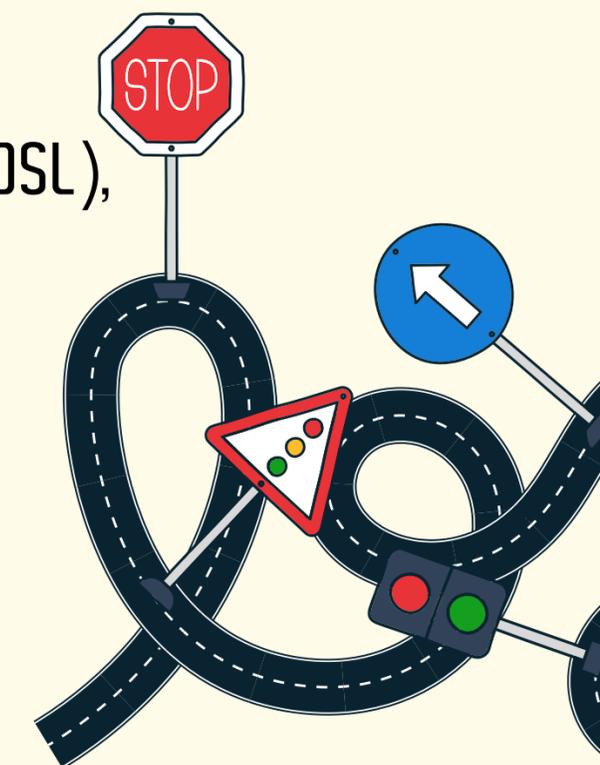
Un diagnostic établi par un organisme agréé devra confirmer qu'ils ne disposent pas des facultés mentales ou intellectuelles suffisantes pour passer l'examen théorique en session ordinaire.



Pour participer à une session **spéciale**, le candidat doit disposer d'une attestation de demande de participation à l'examen théorique en session spéciale délivrée par un des organismes agréés suivants :



- L'Agence wallonne pour une vie de qualité (AUIQ) ou le Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben (DSL),
- Un centre psycho-médicosocial (PMS),
- Un institut d'enseignement spécial,
- Un médecin spécialisé en neurologie, neuropsychiatrie, neuropédiatrie,
- Un logopède,
- Une entreprise de travail adapté.



Toutefois, cette attestation peut être délivrée par d'autres organismes agréés par l'autorité selon les modalités qu'elle détermine ou directement par l'autorité.

Actuellement, peuvent également délivrer les attestations de demande de participation à l'examen théorique en sessions spéciale : les services ou organismes qui sont acteurs de la santé mentale ou de la santé à l'école qui effectuent des bilans de santé individuels dans le cadre de la santé mentale, posant le diagnostic que le candidat dispose de facultés intellectuelles et mentales insuffisantes.

Chacun des organismes visés ci-dessus doit se faire agréer par le SPW Mobilité et Infrastructures avant de pouvoir délivrer les attestations de demande de participation à l'examen théorique en session spéciale.



Les sessions **spéciales** organismes agréés

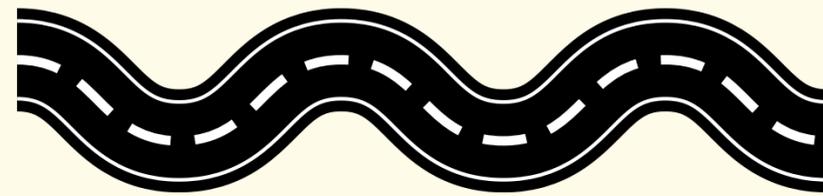
- Centre de Rééducation Orthophonique Moris – Libramont
- Ecole Spécialisé la Croix-Blanche – Bastogne
- Ecole secondaire ens. Spécialisé du Mardasson – Bastogne
- EESSCF Les Peupliers – Marloie
- La maison du 1002 Pattes – Bastogne
- Ecole ens. Spécialisé libre de Clairval – Durbuy
- L'ennède (pas tous – voir liste)



Les sessions **adaptées** sont réservées aux candidats suivants :

1. Les candidats dont une des langues de l'examen est la langue maternelle (français ou allemand) et dont le niveau d'alphabétisation est insuffisant.

Un organisme agréé devra attester qu'ils ne disposent pas de la maîtrise suffisante de la langue de l'examen pour passer l'examen théorique en session ordinaire mais reconnaît une maîtrise suffisante pour passer l'examen en session adaptée.



2. Les candidats dont la langue maternelle n'est pas une langue de l'examen.

Un organisme agréé devra établir qu'ils ne disposent pas de la maîtrise suffisante de l'une de celles-ci pour passer l'examen en session ordinaire mais qu'ils ont un niveau de langue A2 leur permettant de passer l'examen en sessions adaptées.

1. Candidats dont le niveau d'alphabétisation est insuffisant :

Pour participer à la session adaptée, le candidat doit fournir une attestation de demande de participation à la session adaptée, délivrée par un des organismes agréés par le ministre ou son délégué suivants :

- Un organisme exerçant des missions en lien avec l'alphabétisation sous le code NACEBEL 85207,
- Un établissement de promotion sociale qui dispense des formations d'alphabétisation,
- Un Centre d'insertion socio-professionnelle agréé pour organiser la filière correspondant à la catégorie de formation de base conformément au décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle,

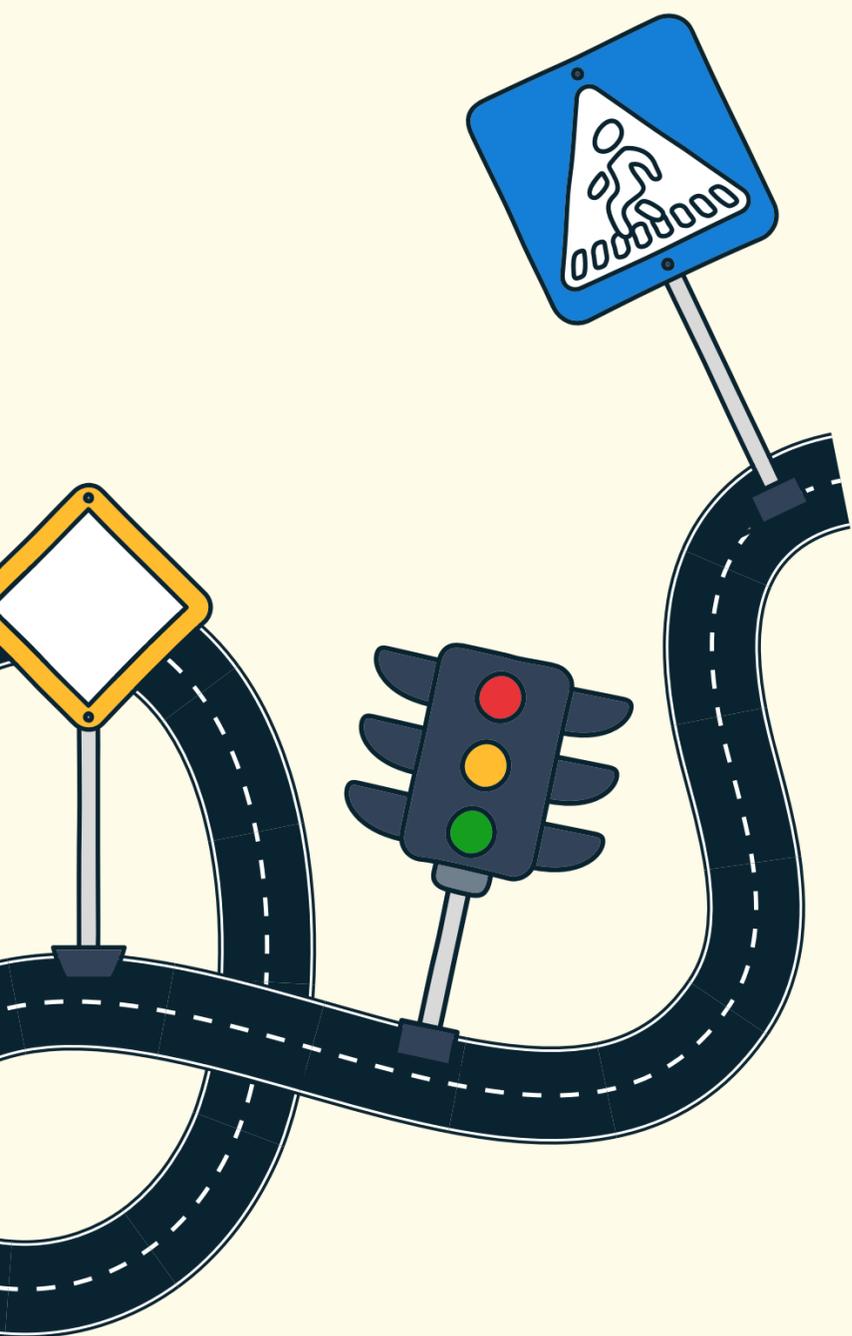
2. Candidats dont la maîtrise des langues de l'examen insuffisante :

Pour participer à la session adaptée, le candidat doit fournir une attestation de demande de participation à la session adaptée, délivrée par un des organismes compétents agréés suivants :

- Un Centre d'insertion socio-professionnelle agréé pour organiser la filière correspondant à la catégorie de formation de base conformément au décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle,
- Un Centre Régional pour l'intégration des personnes étrangères agréé visé au titre IU du livre II, partie 2 du Code wallon de l'action sociale et de la santé,
- Une initiative locale d'intégration des personnes étrangères agréée visée au titre U du livre II, partie 2 du Code wallon de l'action sociale et de la santé,
- Un établissement de Promotion sociale qui dispense des formations de français langue étrangère.

L'attestation est valable pendant une durée d'un an à compter de sa délivrance





Les sessions **adaptées** – organismes

agréés

- Lire et écrire Luxembourg
- Le trusquin EFT – Marche-en-Famenne
- La Source, une cascade de ressources – Bouillon
- Centre régional d'intégration du Luxembourg – Libramont

Cours de permis de conduire théorique:

- Uniquement pour les bénéficiaires de nos formations professionnalisantes ou les participants au module collectif Explorienta
- méthodologie adaptée et intensive: exercices, synthèse,...
- supports divers : livres, test examen, jeux, vidéo,...
- accompagnement pour obtenir l'attestation pour la session spéciale (si nécessaire) auprès d'un organisme agréé



J' AI EU MON

LE
18/04/25

PERMIS DE CONDUIRE

EN ROUTE
VERS DE
NOUVELLES
AVENTURES !

MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION

Nous allons vérifier
cela ensemble....



CENTRE DE FORMATION
ET D'INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE ADAPTÉ

ASBI

